

Procès-verbal

de la séance tenue le

30 janvier 2004

en l'Hôtel cantonal, à Fribourg

Présidence de M. Adolphe Gremaud, président

Sont présents 122 constituants.

Sont excusés Mmes et MM. Michelle Chassot, Nicole Monney, Erika Schnyder, Lisbeth Spring-Sturny, Laurent Chassot, Reinold Raemy, Kurt Sager, André Schoenenweid.

1. Ouverture de la séance et communications

M. le président ouvre la séance à 8 heures 30. Il salue le président du Conseil d'Etat, M. Michel Pittet, [*applaudissements*] – les autres membres de l'Exécutif se « relayeront » auprès de l'assemblée pendant la matinée –, ainsi que le président et les membres du Bureau du Grand Conseil, qui siègent pour l'instant à l'étage et rejoindront la Constituante tout à l'heure. Il passe ensuite aux communications : apéritif qui suivra la séance (offert par la Banque cantonale de Fribourg à l'initiative de M. Claude Schorderet, que le président remercie [*applaudissements*]) ; activités et premières décisions du groupe de travail « consultation et communication » (désignation du vice-président en la personne de M. Moritz Boschung, que le président félicite ; principe de deux brochures, une pour le projet et l'autre pour les explications, toutes deux bilingues ; envoi des explications aux constituants avant le bouclage, pour d'éventuelles remarques) ; décision du Bureau de fixer au 18 juin 2004 à 17 heures la dernière séance de l'assemblée (remise officielle du texte de la Constitution et dissolution), sous réserve du résultat de la votation populaire ; ordre du jour de la présente séance (rapport de la présidente de la Commission de rédaction – possibilité de contester les modifications effectuées par la Commission de rédaction, mais seulement pour revenir au texte de la dernière lecture, sans les modifications de la commission ; déclarations des groupes politiques, dans l'ordre d'importance quantitative décroissant – 10 minutes au maximum par groupe ; déclarations personnelles – liste des orateurs bouclée depuis mardi soir, temps de parole réparti en fonction de la force respective des groupes, invitation à respecter le temps de parole total attribué à chaque groupe ; vote final à l'appel nominal vers 11 heures 15).

2. Rapport de la Commission de rédaction

N.B. : En vue de la présente séance, les constituants ont reçu le texte du projet de Constitution, en français et allemand, tel que la Commission de rédaction le présente à l'assemblée pour le vote final – erratum du texte français du projet : à l'art. 90 al. 1, lire « dans [~~de~~] l'accomplissement des tâches publiques ». Les modifications apportées au texte du projet par la Commission de rédaction à la suite de la lecture « 3 » ont également été transmises aux constituants, en deux listes séparées, une pour chaque langue.

Mme Antoinette de Weck commence par présenter brièvement les *modifications* apportées au projet par la Commission de rédaction lors de sa séance du 21 janvier. Elle s'arrête notamment sur les modifications des art. 43 et 57 (mandats impératifs du plénum), 40, 86 et 149 (adaptation à la modification de l'art. 39), 18 (passage de la garantie de l'accès au savoir au droit à l'enseignement de base, selon discussions en séance plénière du 15 janvier) et 73 (« préservent » à la place de « respectent »). Elle passe ensuite à des *remarques générales* sur le travail de la commission : rappel du mandat (art. 24 al. 3 du Règlement) ; difficulté de rédiger en parallèle deux textes (allemand et français), difficulté surmontée grâce aux compétences des deux conseillers juridiques, du secrétaire général, de la collaboratrice administrative ainsi que de tous les membres de la commission, qui sont tous vivement remerciés [*applaudissements*] ; difficulté de tracer une limite claire entre la forme et le fond ; volonté de la commission de respecter scrupuleusement les décisions de la Constituante, attitude récompensée par la confiance du plénum, qui est lui aussi remercié ; souci d'utiliser une langue simple et compréhensible, modéré parfois par l'amour de la langue et du verbe beau (l'« intangible » de l'art. 8 ou quelques entorses au strict respect des règles du langage épïcène). Elle termine par quelques *remarques plus personnelles* : comparaison de la taille des constitutions cantonales exprimée en nombre de caractères (le texte fribourgeois est dans un peloton de 4 constitutions en 4^{ème} place – sur une grosse quinzaine –, et même parmi les plus brefs si l'on ne prend que les textes qui reposent sur les mêmes options de base) ; diversité des textes cantonaux comme le reflet de la diversité des auteurs de ces textes ; évolution positive du texte au cours des travaux ; difficulté de faire mieux que le texte proposé aujourd'hui (avec un petit peu de Chateaubriand : « Il faut de plus grands efforts de talent pour intéresser en restant dans l'ordre que pour plaire en passant toute mesure. Il est moins facile de régler le cœur que de le troubler. ») ; vœux de succès pour le 16 mai.

Applaudissements.

M. Ambros Lüthi regrette la disparition de la garantie de l'accès au savoir au profit d'un droit à l'enseignement de base (art. 18).

Mme Antoinette de Weck rappelle la discussion au plénum en lecture « 3 » sur le sujet (proposition de M. Baeriswyl, faite en accord avec M. Rey).

M. Joseph Rey insiste sur l'importance de l'accès au savoir.

M. Ambros Lüthi soutient l'intervention de M. Rey. Il demande formellement un vote (retour à l'art. 18 « accès au savoir »).

M. le président explique que l'on va voter.

M. Denis Boivin est d'avis que l'art. 53 al. 3 du Règlement doit s'appliquer (majorité qualifiée pour ouvrir la discussion en lecture « 3 »).

M. le président répond que ce n'est pas le cas et passe au vote.

Par 66 voix contre 44, avec 4 abstentions, la Constituante maintient le texte proposé par la Commission de rédaction.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée prend acte du rapport qui vient d'être fait. Le texte transmis vendredi dernier aux constituants est donc, dans les deux langues, le texte définitif du projet de nouvelle Constitution pour le canton de Fribourg.

M. le président remercie Mme de Weck pour la qualité du travail effectué et les membres de la commission pour le sérieux et la générosité de leur activité.

3. Déclarations des groupes politiques

Au nom du groupe PDC, **M. Laurent Schneuwly** mentionne notamment l'importance du principe de territorialité, des ancrages de valeurs éthiques, de l'assurance maternité (en particulier l'art. 33 al. 3), de la formulation du préambule, du compromis trouvé pour l'octroi des droits politiques aux étrangers et le Conseil de la magistrature, de la reconnaissance et du soutien des familles – la famille est le modèle de société –, de la reconnaissance des communes et du maintien des districts. Il soutient le projet de nouvelle Constitution.

M. le président salue l'arrivée de M. Pascal Corminboeuf, conseiller d'Etat.

Applaudissements.

Au nom du groupe socialiste, **M. Alain Berset** cite Héraclite (« On ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve. ») et insiste sur l'importance de ce constant changement. Il insiste notamment sur la cohérence du projet, la manière dont les résultats de la procédure de consultation ont été (largement) pris en compte et les compromis trouvés. Il mentionne notamment l'assurance maternité, la nouvelle disposition sur les allocations pour les enfants, les droits politiques des étrangers, le partenariat enregistré et le renforcement du Grand Conseil. Il soutient le projet de nouvelle Constitution.

Au nom du groupe PRD, **M. Denis Boivin** insiste sur l'importance de la tâche des constituants, à l'aide de quelques rappels historiques. Il questionne : « Accepter ou ne pas accepter ? » Il liste les avantages et les inconvénients du texte proposé pour les radicaux. Il parle de sentiment du devoir « presque accompli » ; il reste trois problèmes : art. 33 al. 3, principe « un enfant = une allocation », octroi des droits politiques aux étrangers. Il rappelle que le groupe radical n'aime pas les dispositions « arrosoirs ». Il émet des réserves sur les possibilités de financement du projet, mais, tout bien mesuré, finit par soutenir le projet de nouvelle Constitution.

Au nom du groupe Citoyen, **Mme Mélanie Maillard** commence par remercier le Secrétariat et les interprètes. Elle rappelle les particularités du groupe qu'elle préside. Elle insiste sur les trois points importants au départ pour le groupe Citoyen, à savoir le salaire minimum, le partenariat enregistré et l'octroi des droits politiques aux étrangers. Elle regrette la transformation de l'assemblée en un « Grand Conseil bis » et le manque de souffle du texte proposé. Elle mentionne les points positifs du projet aux yeux du groupe Citoyen. Elle espère que les descendants des constituants pourront reprendre avec plus de succès certaines propositions malchanceuses. Le groupe Citoyen soutiendra le projet de nouvelle Constitution.

Au nom du groupe UDC, **M. Ueli Johner** insiste sur les différences de conception du monde entre les constituants ainsi que sur le souci du groupe UDC de servir le peuple et de ménager les finances publiques. Il remercie les constituants pour l'état d'esprit et l'ambiance de travail. Il regrette amèrement le refus des variantes. Le groupe UDC, en accord avec l'UDC cantonale, ne soutiendra pas le projet de nouvelle Constitution.

M. le président salue la délégation du Bureau du Grand Conseil, emmenée par son président, et M. Bernard Garnier, ancien président provisoire de la Constituante.

Applaudissements.

Au nom du groupe PCS, **M. Peter Jaeggi** mentionne notamment les inévitables divergences, mais aussi le large soutien du projet présenté, la valeur de l'ensemble. Il estime que le préambule est un compromis et dresse la liste des points positifs et négatifs du projet. Il regrette notamment l'article sur les langues. Le groupe soutiendra le projet de nouvelle Constitution. Il conclut en remerciant chaleureusement les constituants, les membres de la Présidence et du Bureau, le Secrétariat et les interprètes.

M. le président remercie spécialement M. Hermann Boschung qui a fleuri ce matin le pupitre présidentiel – une de ses nombreuses interventions appréciées au cours des travaux de l'assemblée.

Applaudissements.

Au nom du groupe Ouverture, **M. Félicien Morel** dit qu'il a apprécié la qualité des travaux de l'assemblée et que son groupe soutiendra le projet de nouvelle Constitution. Il estime qu'il faudra avoir l'honnêteté d'expliquer les conséquences financières du projet et de dire que les délais serrés prévus engendreront une augmentation de l'activité législative.

4. Déclarations personnelles

M. le président rappelle l'importance de respecter le temps de parole attribué à chaque groupe¹ et la répartition prévue à titre interne.

M. Michel Bavaud (Citoyen) évoque la guerre des tranchées parfois vécue au sein de l'assemblée. Il regrette les mots d'ordre et les luttes partisans, et plaide pour la liberté, la vraie. Il conclut en remerciant le groupe Citoyen, en particulier les nombreuses femmes que ce groupe contient.

M. Vincent Jacquat (PRD) regrette le coût des nouvelles prestations sociales, rejette l'octroi des droits politiques aux étrangers et estime que l'on peut rejeter le projet sans enterrer définitivement les quelques bonnes idées qu'il contient.

Mme Jacqueline Brodard (PDC) regrette l'octroi des droits politiques aux étrangers, mais soutiendra le projet de nouvelle Constitution.

M. Josef Vaucher (PS) regrette la solution trouvée pour la question des langues (principe de territorialité) et rejettera le projet de nouvelle Constitution pour cette seule raison.

M. Peter Bachmann (PRD) termine sa comparaison (déjà évoquée à plusieurs reprises au cours de précédentes séances) des travaux de la Constituante à ceux de construction d'une autoroute et soutient implicitement le projet de nouvelle Constitution.

M. Anton Brülhart (PDC) consacre son intervention aux art. 83 al. 3 – il est favorable à une rigueur budgétaire malgré la nouvelle formulation de l'alinéa – et 133 – il insiste sur l'importance des mesures en faveur des communes de montagne.

M. Raphaël Chollet (Ouverture) regrette la solution adoptée sur la question des langues – il faut une loi – et rejette le projet de nouvelle Constitution.

M. le président salue MM. Claude Grandjean et Claude Lässer, conseillers d'Etat.

¹ Le Bureau a décidé de prévoir 75 minutes pour les déclarations personnelles. Réparti en fonction de la force respective de chaque groupe politique, le temps de parole est le suivant : 20 minutes pour le groupe PDC, 15 minutes pour les groupes PRD et socialiste, 5 minutes pour les 4 autres groupes.

Applaudissements.

Mme Katharina Thalmann-Bolz (UDC) insiste sur le gros et enrichissant travail effectué. Elle remercie le Secrétariat. Elle rejette le projet de nouvelle Constitution (octroi des droits politiques aux étrangers, absence de variantes, coûts déraisonnables).

M. Martial Pittet (PS) rappelle les innovations proposées par la Commission 5 et regrette que le projet n'en ait retenu qu'une partie. Il soutiendra, tout bien réfléchi, le projet de nouvelle Constitution.

M. Frédéric Sudan (PRD) rejette le projet de nouvelle Constitution, notamment à cause de son coût et de l'octroi des droits politiques aux étrangers.

M. Pierre-André Liniger (UDC) remercie l'équipe du Secrétariat. Il regrette l'absence de variantes et les coûts du projet, qu'il rejettera.

M. Moritz Boschung (PDC) regrette la solution proposée sur la question des langues, mais soutient le projet de nouvelle Constitution.

M. Martin Ott (PRD) regrette la solution retenue pour l'assurance maternité. Il rejette le projet de nouvelle Constitution.

M. Vincent Brodard (PS) donne lecture du rapport rédigé par sa fille Fanny, présente lors de la journée des filles. Il invite à ne pas décevoir cette génération et soutient le projet de nouvelle Constitution.

Mme Katharina Hürlimann (PRD) insiste sur l'honneur de participer aux travaux de l'assemblée. Elle regrette l'assurance maternité, les droits politiques des étrangers et l'absence de variantes. Elle soutiendra cependant le projet de nouvelle Constitution et invite les *Neinsager* à se demander s'il peut vraiment y avoir un meilleur projet de Constitution.

M. Joseph Rey (PCS) évoque les nombreux penseurs qu'il a cités au cours des travaux, rappelle ses propos de la séance constitutive et regrette avec véhémence les éléments négatifs que contient le texte. Il soutiendra le projet de nouvelle Constitution du bout des lèvres.

M. Claude Schenker (PDC) regrette l'ancrage du partenariat enregistré dans le projet de nouvelle Constitution, qu'il rejettera. Il déclare avoir passé 4 ans à tenter de servir.

M. le président salue l'arrivée de Mme Isabelle Chassot, conseillère d'Etat.

Applaudissements.

M. Jean-Jacques Marti (PRD) a un sentiment mitigé. Il regrette l'absence de variantes. Malgré tout, et sans préjuger de la décision des milieux économiques, il soutiendra le projet de nouvelle Constitution.

M. Christian Levrat (PS) remercie les constituants pour leur travail et leur état d'esprit général. Il regrette que le groupe qui s'oppose au projet aujourd'hui n'ait pas participé activement aux travaux de l'assemblée. Il en appelle à l'ensemble des décideurs de ce canton pour qu'ils lisent et fassent lire le texte du projet de Constitution. Il avertit : il faudra expliquer et convaincre pour éviter les arguments de pure façade. Il soutient le projet de nouvelle Constitution. Il conclut par un « Partisans de ce texte, au travail ! ».

Mme Gabrielle Bourguet (PDC) soutient le projet de nouvelle Constitution. Elle insiste sur les qualités de la solution retenue pour l'assurance maternité et les districts.

M. Noël Ruffieux (PCS) affirme que l'on peut vivre avec cette constitution. Il remercie le Secrétariat et les membres de l'assemblée pour l'excellent état d'esprit.

M. le président remercie les orateurs et rappelle que les membres de l'assemblée restent libre de leur détermination au moment de procéder au vote².

5. Vote final sur le projet de nouvelle Constitution

M. le président rappelle la teneur de l'art. 62 du Règlement (majorité absolue des membres de l'assemblée [66] pour le vote final).

M. Martial Pittet procède à l'appel nominal des constituants dans l'ordre alphabétique. Les membres de l'assemblée répondent « oui », « non » ou « abstention ».

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Vote</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Vote</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Vote</i>
Aeberhard	Charlotte	non	Eigenmann	Joseph	oui	Pasquier	Philippe	oui
Bachmann	Peter	oui	Emonet	Gaëtan	oui	Pauchard	Yvan	oui
Baeriswyl	Jean	oui	Fasel	Josef	non	Périsset	Sylviane	oui
Banderet	Martine	oui	Fehlmann	Catherine	oui	Pernet	Christian	oui
Barras	Jacques	abstention	Gaberell	Hans-Peter	oui	Petrig	Anna	oui
Barras	Jean-Marie	oui	Garnier	Marie	oui	Pharisa	Marie-Claire	oui
Bavaud	Michel	oui	Genre	Yvonne	oui	Philipona	Jean-Pierre	non
Berset	Alain	oui	Genilloud	Marc	oui	Pittet	Martial	oui
Berther	Philippe	oui	Glardon	Alex	oui	Pochon	René	oui
Binz	Joseph	non	Grand	Nicolas	oui	Raemy	Reinold	—
Boivin	Denis	oui	Grandjean	Alexandre	oui	Remy	Philippe	non
Boschung	Hermann	oui	Grandmaison	William	—	Repond	Jacques	oui
Boschung	Moritz	oui	Gremaud	Adolphe	oui	Repond	Jean-Bernard	oui
Bossart	Cédric	non	Gruber	Patrik	non	Rey	Jacqueline	abstention
Bourguet	Gabrielle	oui	Hänni	Bernadette	oui	Rey	Joseph	oui
Bovet	Grégoire	oui	Hunziker	David	oui	Reynaud	Maurice	oui
Brodard	Jacqueline	oui	Hürlimann	Katharina	oui	Risse	Philippe	oui
Brodard	Vincent	oui	Jacquat	Vincent	non	Ruffieux	Noël	oui
Brohy	Claudine	oui	Jaeggi	Peter	oui	Sager	Kurt	—
Brügger	Jean-Paul	oui	Johner	Ueli	non	Sahli	Pierre	oui
Brülhart	Anton	oui	Joye	Isabelle	oui	Schenker	Claude	non
Brülhart	Regula	oui	Julmy-Hort	Danielle	oui	Schneuwly	Laurent	oui
Buchiller	Carmen	oui	Kisenga	Adrien	oui	Schnyder	Erika	—
Buchs	Joseph	oui	Lehner	Nicole	oui	Schoenenweid	André	—
Bugnon	Sophie	oui	Levrat	Christian	oui	Schorderet	Claude	oui
Bürge-Leu	Monika	oui	Liniger	Pierre-André	non	Seydoux	Christian	oui
Burri-Ellena	Antonietta	oui	Lüthi	Ambros	oui	Spring-Sturny	Lisbeth	—
Carrel	Hubert	oui	Mäder	Niklaus	non	Sturny	Robert	oui
Chassot	Denis	oui	Maillard	Jean-Claude	oui	Sudan	Frédéric	non
Chassot	Laurent	—	Maillard	Mélanie	oui	Suter	Olivier	oui
Chassot	Michelle	—	Marti	Jean-Jacques	oui	Tâche	Fabienne	oui
Chervet	Isabelle	oui	Masset	Jean-Marie	oui	Terrapon	Marianne	oui
Chollet	Raphaël	non	Matthey	Claudine	oui	Thalmann	Katharina	non
Corboz	Noémie	oui	Menoud	Eric	oui	Vallet	Philippe	oui
de Roche	Daniel	oui	Merz	Gerhard	oui	Vaucher	Josef	non
de Weck	Antoinette	oui	Meyer	Annelise	oui	Viridis Yerly	Dominique	oui
Decrème	Marie	oui	Meyer	Placide	oui	Vollmer	Fabian	non
Defferrard	Meinrad	oui	Monney	Nicole	—	Waeber	Gaston	non
Defferrard	Nathalie	oui	Morel	Félicien	oui	Wandeler	Philippe	oui
Dévaud	Denise	oui	Moulet	Christian	oui	Wassmer	Andréa	oui
Ducrest	Françoise	oui	Müller	Christine	non	Wüthrich	Béatrice	oui
Ducrot	Rose-Marie	oui	Müller	Guido	oui	Zürcher	Werner	—
Dupasquier	Auguste	non	Nieva	José	oui			
Ecoffey	Eva	oui	Ott	Martin	non			

Le projet de nouvelle Constitution est accepté par 97 voix contre 21, avec 2 abstentions.

Applaudissements.

² Art. 2 du Règlement : « Les constituants et les constituantes [...] délibèrent et votent sans instructions. »

6. Intervention d'un représentant du Conseil d'Etat

M. le président passe la parole à **M. Corminboeuf**, conseiller d'Etat, dont il rappelle le long engagement en faveur du projet qui s'achève aujourd'hui.

Au nom du Conseil d'Etat, **M. Pascal Corminboeuf** s'adresse à l'assemblée : citation des paroles prononcées le 20 novembre 1998 par sa collègue, Mme Isabelle Chassot, alors rapporteure devant le Grand Conseil sur le projet de décret engageant la procédure de révision totale de la Constitution cantonale ; vote du Grand Conseil sur le décret ; décision populaire du 13 juin 1999 puis élection de l'assemblée le 12 mars 2000 ; cahiers d'idées ; félicitations à l'assemblée pour avoir respecté les délais serrés qu'elle s'est imposés ; coût de la révision, conforme à l'immense effort fourni ; nécessité de communiquer et de convaincre pour gagner la dernière étape du 16 mai ; importance d'avoir un projet équilibré parsemé de quelques audaces ; annonce de la prochaine prise de position du Conseil d'Etat, qui constate que les remarques faites lors de la procédure de consultation ont été largement prises en compte ; remerciements aux membres du Comité de pilotage/Comité de suivi ; rappel des mots adressés au Grand Conseil le 20 novembre 1998 (« rétrécissement » de la Terre, alors que les réflexes n'ont pas changé, qui risquent de nous fourvoyer) ; nécessité d'apprendre de nouveaux réflexes qui nous permettront de ne pas trop hésiter quand il faudra dire « non » à l'inadmissible et « oui » à l'utilité commune. Après un « Ce canton est le nôtre, réorganisons-le ! », M. Corminboeuf conclut, dans un esprit de confiance, en remerciant la Constituante pour l'ensemble de ses travaux.

Applaudissements.

7. Allocution du président de la Constituante

M. le président s'adresse une dernière fois à l'assemblée : rappel de la séance constitutive – la séance de ce jour « boucle la boucle » ; score confortable réalisé par le projet en vote final, ce qui permet de le soumettre au peuple fribourgeois avec une certaine confiance ; satisfaction et même fierté du travail accompli ; bilan (encore provisoire) globalement positif ; respect d'un calendrier exigeant ; avec les démissions, participation de 168 constituants à l'aventure ; nombre des séances ; rappel du choix de la méthode « page blanche » ; construction d'un édifice conforme aux règles de l'art avec l'aide des deux conseillers juridiques et de l'expert, M. Marco Borghi ; projet dans son ensemble cohérent, moderne et adapté à l'époque ; renforcement à la fois des droits de l'individu et des institutions étatiques ; promesses d'un nouveau dynamisme pour le canton et d'un mieux-être de ses habitants ; remise du projet au souverain, dont l'assemblée est l'émanation et qu'elle a su informer et entendre ; vœux de succès pour le 16 mai ; remerciements (membres de la Présidence, Bureau, présidents des groupes, présidents des commissions thématiques, présidente et vice-présidente de la Commission de rédaction, présidents des commissions spéciales, ensemble des constituants, Grand Conseil, Conseil d'Etat, Comité de suivi, interprètes, huissier-concierge de l'Hôtel cantonal et, *last but not least*, représentants de la presse).

Applaudissements.

Mme Rose-Marie Ducrot, première vice-présidente, évoque avec nostalgie ce dernier vendredi. Le fruit des travaux est mûr : il faut que le peuple le cueille. Elle félicite et remercie M. Adolphe Gremaud, président 2004, qu'il fait décidément bon croiser sur son chemin. Elle adresse également de vifs remerciements au secrétaire général et à son équipe.

Applaudissements pour le Secrétariat, puis pour l'oratrice.

8. Fin de la séance

M. le président prie les membres de l'assemblée et les invités de se rendre à Miséricorde pour l'apéritif. Il lève la séance à 11 heures 45.

Applaudissements.

Fribourg, le 30 janvier 2004

Le président :

Adolphe Gremaud

Le secrétaire ad hoc :

Pierre Scyboz